

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE LA JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU
TRAVAIL

DU 11 FEVRIER 1978
/MTJ-SCAT/DFP, 4/6/8
DECRET N° 78/095
portant intégration et nomination de Mr. MBILA
Norbert dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Travaux
Publics).

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

VISAS:

D.P. 
C.F. 
(/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 9087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3-3-60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A 1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires de la caté-
gorie A;
(/u le décret n° 63-81 du 26-3-63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67-50 du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le Protocole d'Accord du 5-6-70 signé entre la
République Populaire du Congo et l'URSS;
(/u l'acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Mili-
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 319/MUHE-CAB du 6-9-77 du Ministre
de l'Urbanisme de l'Habitat, Chargé de l'Environnement,
transmettant le dossier constitué par l'intéressé;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 23-7-77 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire
du Congo;

DECRETE :



ARTICLE 1er.- En application des dispositions d'application du décret n° 60-90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord signé le 5-8-70 entre la République Populaire du Congo et l'URSS susvisés, Monsieur M'BILA Norbert, né le 6 Juin 1951 à Bacongo Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Architecte délivré par l'Ecole Supérieure du Bâtiment de Kiev (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Construction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Chargé de l'Environnement.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 11 FEVRIER 1978

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports

Le Ministre des Finances

Commandant Martin M' B I A .-

Henri B O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGT-DCGPCE	3
DGT-BST	1
D.F.	3
C.F.	1
M.C.U.H?E.	1
D.C.U.H.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
RNTP	2
SGCM/BC	2